

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE 2023-2028

Ce qu'il faut retenir

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT 79


Lecture(s)
Auteurs en itinérance
RENCONTRES | SPECTACLES
CONFÉRENCES...
Poitou Charentes
L'ILE RE


L'ÎLE INTERDITE



ÉDITO

Dès l'enfance, la lecture est présente dans nos vies. Elle nous construit, nous ouvre au monde qui nous entoure, éveille nos consciences. Pourtant, nombreux sont ceux, jeunes ou adultes, qui en sont éloignés pour diverses raisons.

Afin que la lecture puisse trouver sa place dans le quotidien des Deux-Sévriens, notamment les publics éloignés, mais aussi satisfaire les lecteurs confirmés, le Département veut accentuer son rôle d'accompagnement auprès des bibliothèques implantées dans nos communes.

Notre territoire est riche de bibliothèques, médiathèques ou points lecture mais des disparités existent encore. C'est pourquoi le Département souhaite être un acteur incontournable de la diffusion de la lecture en permettant à chacun d'accéder à une bibliothèque de proximité et de qualité.

Par ses compétences et grâce au travail efficace des équipes de la Médiathèque départementale, notre collectivité veut accentuer son soutien aux communes et EPCI dans la modernisation de leurs bibliothèques et médiathèques afin que tous les Deux-Sévriens aient à leur disposition des documents variés, tant dans le domaine de la connaissance et du savoir que dans celui de l'imaginaire sans omettre le développement des outils culturels en numérique.

« La finalité est bien de faire de ces lieux de culture, des lieux de convivialité, d'échanges et de diversité au cœur de nos lieux de vie. »

Renforçant cette mission, la nouvelle loi « Robert », validée en décembre 2021, permet d'en préciser les grands principes déclinés dans un schéma départemental 2023-28 où sont mis en avant le soutien aux bibliothèques de proximité, l'accompagnement des réseaux de bibliothèques portés par les collectivités, la valorisation du bénévolat, indispensable au développement des bibliothèques, et le renforcement du lien entre la médiathèque départementale et les bibliothèques locales par le partage de documents et le développement d'évènements culturels.

Au-delà de ce schéma, le Département souhaite être porteur d'un projet inédit en développant et en incitant à la lecture à voix haute, afin de stimuler la créativité, la curiosité, la convivialité et l'assurance de soi, en permettant ainsi à chacun de retrouver la musicalité des mots.

Nul doute que, dans notre époque marquée par l'instantanéité des réseaux sociaux et la fragmentation de l'information, la lecture en bibliothèque, solitaire ou à voix haute, permettra d'attirer de nouveaux publics en quête de temps, de sens et de liens sociaux.

Par cette démarche, le Département rappelle son souhait de donner à la lecture, sous toutes ses formes, une place déterminante dans la vie culturelle des Deux-Sévriens.



Coralie DÉNOUES
Présidente
du Conseil départemental
des Deux-Sèvres



Philippe CHAUVEAU
Conseiller départemental
en charge de la culture
et de la lecture



Axe 1

SOUTENIR DES BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

Les bibliothèques sont des équipements essentiels en milieu rural, parce qu'elles constituent le premier et parfois le seul service culturel de proximité, accessible à tous. Depuis plus de 20 ans, elles innovent dans les services rendus à la population, en intégrant des usages et ressources numériques, le jeu, des savoirs à partager, et sont des lieux de sociabilité entre générations.

Pour permettre aux Deux-Sévriens d'accéder à ce service culturel en mutation, le Département sera présent pour :

Mener une concertation avec les territoires pour une cartographie des bibliothèques

- Pour un maillage des bibliothèques de proximité à 10 minutes, en capacité de faire vivre un lieu attractif pour les familles, les personnes âgées, les jeunes…
- Pour un maillage par des bibliothèques structurantes à 20 minutes pour la population, en capacité de porter des partenariats et d'innover ;
- Pour éviter les « zones blanches » sur l'ensemble du département.

Accompagner l'évolution des bibliothèques « de proximité » et des bibliothèques « structurantes »

- Par un diagnostic partagé de chaque bibliothèque (surface, horaires, budget, personnel salarié/bénévole, dynamisme local) ;
- Par une offre d'ingénierie et de formation ;
- Vers un objectif commun à l'issue de la période du schéma, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Soutenir les collectivités dans la restructuration ou l'aménagement des bibliothèques

- Par une ingénierie continue auprès des élus et des bibliothécaires ;
- Par des aides financières spécifiques (informatisation, mobilier) ;
- Par la mobilisation de partenaires financiers (Ministère de la Culture, Région Nouvelle-Aquitaine).



Axe 2

AIDER AU DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE BIBLIOTHÈQUES POUR FAVORISER LEUR MAINTIEN EN MILIEU RURAL

Les bibliothèques rurales sont souvent isolées les unes des autres, et ne sont pas toutes en mesure de répondre aux besoins des populations. De nombreuses communes n'ont pas ou plus de bibliothèque.

Pour pallier les risques de fragilisation des plus petites bibliothèques, leur mise en réseau peut favoriser leur maintien et leur rayonnement, et le Département propose une ingénierie pour :

Partager les enjeux d'une mise en réseau des bibliothèques d'un territoire

- Pour les habitants (proximité, équité des conditions d'accès, harmonisation des horaires, services en plus) ;
- Pour le territoire (maillage territorial, lisibilité du service à l'échelle intercommunale, solidarité entre communes et entre bibliothèques, partenariats) ;
- Pour les équipes des bibliothèques (moindre isolement professionnel, soutien accru du bénévolat, coopérations plus efficaces).

Conseiller les élus sur le type de réseau adapté à chaque territoire

- Par des interventions auprès des décideurs pour éclairer leur choix ;
- Par la réalisation d'états des lieux et de diagnostics de lecture publique ;
- Par la mise en place de formations dédiées.

Aider à la décision et à l'animation de la démarche

- Par la réalisation de travaux : cartographie, analyse démographique, analyse des activités des bibliothèques…
- Grâce à l'accompagnement par un(e) référent(e) de territoire tout au long de la démarche ;
- Par l'aide à la mise en place et à l'animation d'un comité de pilotage et de comités techniques.



Axe 3

SOUTENIR LA DYNAMIQUE DU BÉNÉVOLAT

Partout en France, le bénévolat en bibliothèques est primordial pour en assurer l'animation et la gestion. Ce bénévolat exercé aux côtés des collectivités s'exerce dans un cadre juridique spécifique, celui des « collaborateurs occasionnels du service public », puisque les bibliothèques sont des équipements publics. Il est indispensable d'accompagner ces personnels dans leurs missions et de les former.

Sensibiliser les élus au statut particulier des bibliothécaires bénévoles

- Par une meilleure connaissance des droits et devoirs des bénévoles de service public ;
- Par le déploiement de conventions de bénévolat entre bibliothécaires et collectivités, afin de sécuriser chaque partenaire.

Former les bibliothécaires bénévoles et salariés peu qualifiés

- Pour développer un savoir-faire commun ;
- Pour une formation continue dispensée au plus près des usagers ;
- Pour s'adapter aux différents profils et attentes des bibliothécaires.

Intensifier les interventions techniques auprès des équipes

- Sur la base de visites régulières dans les bibliothèques;
- Pour accompagner les équipes dans des activités à forte technicité.



Axe 4

OFFRIR COLLECTIONS ET SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES

L'offre documentaire des bibliothèques est riche et variée : romans, albums, BD, mangas, documentaires, DVD, ressources numériques en ligne, presse...

L'accès à ces ressources évolue face à la demande des usagers, pour répondre à leurs goûts, à des besoins de connaissances et aux mutations de la société, notamment dans le domaine de l'économie du partage.

Les bibliothèques s'adaptent pour répondre à de nouvelles attentes et la Médiathèque départementale les accompagne pour :

Maintenir et améliorer le choix et la circulation des documents prêtés aux bibliothèques

- Par une large concertation pour acheter au plus près des attentes des bibliothèques tout en respectant la diversité culturelle ;
- Par un accueil dans les locaux de la Médiathèque départementale pour un large choix et des conseils ;
- Par des modalités de livraison en adaptation continue pour tenir compte des évolutions des besoins des usagers et de l'organisation des bibliothèques sur leur territoire.

Offrir de nouveaux services aux usagers

- Par une offre de ressources numériques en ligne ouverte à toute la population en milieu rural, via des bibliothèques partenaires ;
- Par une offre de documents et de médiation adaptés à des besoins spécifiques (vieillissement, handicaps).

Maintenir et consolider l'action culturelle en partenariat

- Pour faire rayonner les bibliothèques sur leur territoire et mieux les faire connaître ;
- Pour contribuer au développement de la fréquentation des bibliothèques ;
- Pour favoriser les partenariats locaux entre la bibliothèques et d'autres acteurs culturels, éducatifs, sociaux...
- Pour explorer les enjeux de la société de demain.

CONTACT

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DES DEUX-SÈVRES

298 route de Coulonges
79000 Niort
Tél. : 05 49 26 28 20
mdds-animation@deux-sevres.fr

https://mediatheque.deux-sevres.fr

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT 79

Le Département à votre service

Service Com Dep79 - Crédit photo : V. Pegoraro (CD79), iStock